

# La **FO** nction Publique ... **Force d'avenir !**



## Election CTE Le 6 décembre 2018... Je vote FO !



Cachet du syndicat



# Le CTE c'est koa ?...

Le 6 décembre 2018  
en votant FO,  
je vote pour un syndicat  
qui ne lâche rien sur les revendications !



## Le CTE a un rôle consultatif

Il émet des avis ou des vœux sur des questions relatives à la vie collective de l'établissement.

## Ses principales attributions

- Le budget et les comptes ainsi que le tableau des effectifs,
- L'organisation et le fonctionnement des services,
- Les conditions et l'organisation du travail,
- La répartition de la prime de service et de technicité,
- La formation (études promotionnelles, CPF, etc)
- Le bilan social qui comporte notamment le nombre d'accidents de service, maladies professionnelles, l'absentéisme, ...

***C'est dans cette instance que FO est là pour porter vos revendications et défendre vos intérêts !***

## Les CTE ont en outre à connaître :

- Le projet d'établissement,
- Les créations, suppressions et transformations de structures médicales, La politique d'intéressement,
- Les actions de coopération impliquant l'établissement.

## Fonctionnement

- Le CTE est présidé par le directeur de l'établissement ou son représentant.
- Le secrétaire est élu parmi les représentants titulaires du personnel.
- Un règlement intérieur est établi par le comité.
- Le CTE se réunit au moins une fois par trimestre.
- Le quorum est de la moitié des membres.
- Les représentants du personnel bénéficient d'autorisations spéciales d'absence afin de préparer les réunions, d'y assister et d'en assurer le compte rendu.



- Il est également prévu que les membres du CTE peuvent bénéficier d'une formation leur permettant d'assumer leur rôle en toute connaissance de cause.

Des dispositions réglementaires précisent les modalités d'exercice de ces compétences.

## Nombre d'élus en fonction de la taille de l'établissement :

- **Moins de 50 agents :**  
3 membres titulaires et 3 membres suppléants
- **De 50 à 99 agents :**  
4 membres titulaires et 4 membres suppléants
- **De 100 à 299 agents :**  
6 membres titulaires et 6 membres suppléants
- **De 300 à 499 agents :**  
8 membres titulaires et 8 membres suppléant
- **De 500 à 999 agents :**  
10 membres titulaires et 10 suppléants
- **De 1.000 à 1.999 agents :**  
12 membres titulaires et 12 suppléants
- **2.000 agents et plus :**  
15 membres titulaires et 15 suppléants

*Avec FO, on ne lâche rien sur les revendications, c'est pour cela que je vote FO le 6 décembre 2018 !*

**FO**  
la force syndicale  
Services Publics et de Santé